

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/68
12 septembre 2003

(03-4861)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

ÎLES SALOMON

Déclaration de S.E. Trevor Olavac
Ministre du commerce, des industries et de l'emploi

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le gouvernement et le peuple mexicains, d'accueillir cette Conférence et je vous suis reconnaissant de votre chaleureuse hospitalité.

J'aimerais me joindre à ceux qui ont pris la parole avant moi pour souhaiter la bienvenue aux délégations du Cambodge et du Népal, pays qui, comme les Îles Salomon, font partie des pays les moins avancés. Nous nous réjouissons sincèrement d'accueillir davantage de PMA et d'autres pays au sein de l'OMC.

Cancún nous permet de faire le point à mi-parcours sur le Programme de travail de Doha. Sur la base de notre évaluation des progrès réalisés jusqu'ici, il nous faudra prendre des décisions et définir des orientations pour compléter ce programme de travail. Le succès de la Conférence de Cancún est par conséquent crucial.

De l'avis de ma délégation, ce succès dépendra beaucoup de la mesure dans laquelle nous prendrons en compte et intégrerons la dimension développement évoquée dans la Déclaration de Doha. Notre but est de mettre en place un système commercial et financier multilatéral, ouvert, équitable et fondé sur des règles. Ici à Cancún nous devons aboutir à des résultats dans ces domaines.

Pour créer un système commercial équitable et juste, il faut que les Membres de l'OMC prennent en compte les différences existant entre eux sur différents plans: revenu, taille de l'économie, développement technologique et capacités du secteur privé, entre autres. Compte tenu de ces différences, le système commercial doit accorder aux États Membres une flexibilité et une marge de manœuvre plus grandes ainsi qu'un traitement spécial et différencié en matière d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés pour les PMA et les petits États vulnérables.

Un traitement spécial et différencié demeure essentiel pour le développement des PMA et des petites économies. C'est pour cette raison que les accords en vigueur tout comme les accords futurs doivent comporter des dispositions élargies, opérationnelles, efficaces et impératives en matière de traitement spécial et différencié. C'est également pour cette raison qu'a été adopté le Programme de travail sur les petites économies vulnérables qui figure au paragraphe 35 de la Déclaration de Doha.

Je ne veux pas répéter ce que mes collègues, en particulier des Caraïbes et du Pacifique, ont déjà dit, ou diront, concernant la teneur de ce programme de travail et les principaux sujets de négociation. Je préfère me concentrer sur deux questions qui ont, elles aussi, déjà été soulignées. La première est la question des subventions et, en particulier, des subventions aux pêcheries, qui est actuellement examinée par le Groupe de négociation sur les règles.

Depuis la création du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, un certain nombre de Membres ont affirmé que l'élimination des subventions aux pêcheries serait peut-être la plus grande contribution que le système commercial multilatéral pourrait apporter à un développement durable. Ils font valoir que les subventions sont responsables de l'exploitation non viable de nombreux stocks de poisson et qu'elles devraient donc être soumises à de nouvelles disciplines renforcées.

S'il est une ressource que les Îles Salomon, ou tout autre pays du Pacifique, peut se vanter de posséder en abondance, c'est bien le poisson. Notre région fournit 45 pour cent des quantités de thon débarquées et grâce à notre bonne gestion, les stocks de poisson sont supérieurs à la capacité actuelle de capture de notre flotte de pêche nationale et des flottes de pêche étrangères.

Dans ces pays, qui pour beaucoup appartiennent aux pays les moins avancés, les pouvoirs publics tirent des recettes substantielles des droits d'accès versés par les pays développés ou en développement pratiquant la pêche lointaine. Ces droits d'accès sont presque toujours négociés dans le cadre d'accords bilatéraux avec les pays pratiquant la pêche lointaine, lesquels fournissent également une aide précieuse au développement. Afin d'attirer les investissements locaux et étrangers dans le secteur des pêcheries, nous offrons des incitations aux pêcheurs tant locaux qu'étrangers pour qu'ils approvisionnent les installations de transformation.

Ces droits d'accès et ces incitations sont par conséquent indispensables pour des petits pays comme les Îles Salomon qui veulent développer leurs économies et notamment le secteur de la pêche. Ils sont encore plus indispensables pour les États dont la seule ressource relativement abondante est le poisson. L'aide au développement fournie par l'intermédiaire de ces droits d'accès et les incitations proposées aux pêcheurs locaux devraient donc être explicitement exclues de la définition des subventions et devraient être traitées comme des subventions ne donnant pas lieu à une action.

Une autre question sur laquelle j'insisterai est celle de l'assistance technique. Je voudrais avant tout saluer les efforts déployés par l'OMC, la CNUCED et les autres organisations et donateurs internationaux pour développer notre capacité. Il reste cependant beaucoup à faire.

Dans le processus de libéralisation des échanges, il nous faudrait encore une aide à l'ajustement pour faire face à la pression de la concurrence due à la libéralisation et l'érosion des préférences. Cela est particulièrement vrai pour les PMA et les petites économies comme les Îles Salomon dont les recettes d'exportation sont tributaires d'une poignée de produits primaires.

C'est là que la coopération technique et le renforcement des capacités, éléments clés de la dimension développement de la Déclaration de Doha, peuvent jouer un rôle extrêmement utile. Nous aurons besoin d'importantes ressources financières additionnelles pour renforcer nos institutions, nos politiques et nos capacités à produire des biens et des services compétitifs pour l'exportation.

À l'avenir, l'assistance technique devrait viser à permettre l'établissement de liens avec l'OMC et à augmenter les ressources humaines et financières de façon à permettre aux États n'ayant pas de représentation à Genève de participer effectivement aux négociations sur les règles de l'OMC. Je suis sûr que vous admettrez qu'aucune assistance technique ne sera suffisante si nous ne pouvons pas nous exprimer à Genève. Il faut que nous soyons vus et entendus si nous voulons profiter des règles qui définiront les avantages découlant de la libéralisation des échanges.

J'ai dit que notre succès à Cancún dépendrait beaucoup de la mesure dans laquelle nous intégrerons la dimension développement de Doha. C'est dans cet esprit que ma délégation rappelle la Déclaration adoptée par les Ministres du commerce à Dakha en juin 2003 et la Déclaration des pays ACP adoptée à Bruxelles en août 2003.

En conclusion, nous attendons avec intérêt que se poursuivent les travaux sur les petites économies afin qu'ils puissent être complétés d'ici au 1^{er} janvier 2005 et sur le renforcement du Cadre intégré pour les PMA afin qu'il puisse contribuer effectivement à réduire les contraintes liées à l'offre et nous aider à étendre et diversifier notre base d'exportations. Nous demandons aux Membres de réaffirmer leur attachement au Programme de travail sur les petites économies et au Cadre intégré pour les PMA.
